

SERVICE: \*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° .- LOGEMENT - Prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité - Règlement – Modification - Adoption - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

LE CONSEIL,

Vu le règlement-taxe sur les immeubles inoccupés applicable en la matière ;

Considérant les objectifs de la Ville d'augmenter l'offre de logements remis aux normes de salubrité/sécurité en encourageant les levées d'arrêtés d'inhabitabilité ;

Vu son adoption, en sa séance du 14 décembre 2009, d'un règlement communal relatif à l'octroi d'une prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité ;

Vu qu'il prescrit que la liquidation de la prime est, entre autres, conditionnée à l'acquittement de la dernière taxe sur les immeubles inoccupés ;

Considérant les multiples sollicitations des prétendants à ladite prime de voir son montant venir en déduction directe de celui de la dernière taxe due en la matière ;

Considérant l'avis favorable rendu par le Directeur financier quant à ce mécanisme dit « compensatoire » ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport du Service « Logement » du 27 août 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Section « Développement territorial » (Urbanisme-Logement-Patrimoine privé), en sa séance du 28 août 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ADOPTE :

le règlement communal modifié relatif à l'octroi d'une prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité.